

## Remise à la DG des pétitions des IP devenus comptables IDIV HC pour leur réintégration dans leur grade d'IPFIP

Suite à la campagne lancée par l'UNIP en décembre dernier, ces pétitions recueillent à ce jour une moyenne de 65 % de signataires. Elles sont une nouvelle démonstration de la mobilisation de nos collègues IPFIP devenus comptables IDIV HC avant 2012. Ces pétitions ont été remises à la DG par une délégation de l'UNIP reçue en audience ce 5 février par M. PERRIN, chef de service des Ressources humaines.

Cette pétition lancée par l'UNIP en décembre dernier a donc déjà été signée par 150 IPFIP devenus comptables IDIV HC avant 2012 demandant expressément qu'il soit mis fin à une situation invraisemblable qui porte un grave préjudice à leur déroulement de carrière.

C'est une première à la DGFIP d'une telle ampleur pour des cadres supérieurs comptables, et qui reflète un malaise profond, doublé d'une légitime exaspération.

En effet, leurs droits à mutation et promotion ont été abusivement limités par des règles de gestion qui ne les comptabilisaient pas dans les quotas des IPFIP. Cela a occasionné des enjambements et des promotions de cadres IP ayant moins d'ancienneté que ces IP devenus comptables avant 2012.

Il en est de même pour l'accès à certains postes – comme les C1-1040 - où leurs candidatures sont examinées « s'il ne reste plus d'autres candidats » ...

Lors des CAP de ces mouvements comptables, l'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé ces conditions. Elles l'ont encore répété lors du groupe de travail sur les règles de gestion des A+ le 20 janvier dernier.

L'UNIP a également saisi le Secrétariat général de Bercy, ainsi que le Cabinet du ministre du Budget de cette affaire, qui sont nos autorités de tutelle sur les questions statutaires, de droits des cadres de la DGFIP et de lutte contre les discriminations.

Ce sujet est totalement décorrélé de la défiliérisation et l'UNIP a demandé qu'une mesure réglementaire soit prise à très court terme pour réintégrer ces cadres IPFIP dans leur grade d'origine, avec la reprise de leur ancienneté comptable.

Ventilation des pétitionnaires par postes comptables :

Catégories de postes	Pétitions	% des postes *
<b>985</b>	118	<b>75 %</b>
<b>1015</b>	25	<b>50 %</b>
<b>1040</b>	7	<b>40 %</b>

\* Postes en charge d'IPFIP devenus IDIV HC avant 2012

L'Union nationale des Inspecteurs principaux de la filière fiscale, devenus Comptables publics avant 2012 – UNIP – est une association professionnelle qui a pour statuts la défense des intérêts légaux de ces cadres et comptables publics.